

**Tarif de mise à disposition des espaces du site le Tremplin**

**Manifestation à caractère non commercial**

HTVA	½ journée	Journée	Créneaux horaires Locaux répétition (9-13h) (13-17h) (17-21h)
Salle I. Simonis	50 €	100 €	-
Salle GJ. Chapuis	80 €	160 €	-
Salle W. Cockerill	110 €	220 €	-
Patio G. Deffet	80 €	160 €	-
Espace R. Hausman	-	600 €	-
Salle J. Stotzem	-	600 €	-
Local de répétition 1	-	-	20€/créneaux
Local de répétition 2	-	-	20€/créneaux

**Manifestation à caractère commercial**

HTVA	½ journée	Journée
Salle I. Simonis	70 €	140€
Salle GJ. Chapuis	90 €	180 €
Salle W. Cockerill	130 €	260 €
Patio G. Deffet	100 €	200 €
Espace R. Hausman	-	750 €
Salle J. Stotzem	-	750 €
Local de répétition 1	-	-
Local de répétition 2	-	-

**Acompte et caution**

	Acompte HTVA	Caution
Salle I. Simonis	-	75 €
Salle GJ. Chapuis	-	75 €
Salle W. Cockerill	-	75 €
Patio G. Deffet	-	50 €
Espace R. Hausman	250 €	500 €
Salle J. Stotzem	250 €	500 €
Local de répétition 1	-	-
Local de répétition 2	-	-

## Pénalités

Le tableau ci-dessous reprend la **liste non exhaustive** des dégâts, oublis ou préjudices donnant lieu à l'application automatique d'une pénalité retirée de la caution et facturée pour le surplus.

<b>Nettoyage</b>	30€ HTVA par heure de prestation additionnelle du préposé de la Régie en cas de salissure anormale.
<b>Détérioration du matériel</b>	Facturation au prix coûtant, main d'œuvre comprise.
<b>Déclenchement de l'alarme</b>	Prix coûtant facturé par la société chargée de la sécurité du bâtiment
<b>Oubli de verrouillage de la porte d'entrée</b>	25€ HTVA
<b>Présence d'immondices sur place</b>	200€ HTVA
<b>Violation de l'interdiction de fumer</b>	250€ HTVA
<b>Tapage nocturne au-delà de 02h00 du matin</b>	250€ HTVA

### Article 5

Les prestations du préposé de la Régie demandées par le Preneur sont facturées au coût horaire de 30 € HTVA.

### Article 6

Le Conseil d'administration peut déroger, en les motivant, aux dispositions du présent règlement-tarif.

Par le Conseil d'administration,

Le Vice-Président,  
(s)R. DECERF

Le Président,  
(s)Y. YLIEFF